

# Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 11 janvier 2021, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021, la séance s'est tenue par vidéoconférence sans la présence du public. Sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Sylvie Charpentier, directrice générale adjointe, ainsi que madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

## 1. Moment de réflexion

## 2. Adoption de l'ordre du jour

## 3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des trois (3) procès-verbaux des séances extraordinaires des 14 et 17 décembre 2020;

## 4. Avis de motion

## 5. Adoption de règlement

5.1 Règlement 21-R-238 décrétant des dépenses et un emprunt de cinq cent soixante mille dollars (560 000\$) pour la mise à niveau de la station de pompage Viger et l'élimination de la station de pompage Théberge par l'ajout d'une conduite d'égout gravitaire;

## 6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 décembre 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2020 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 16 décembre 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

7. **Dépôt des rapports internes du mois de décembre 2020 :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

## 8. Législation et administration

8.1 Dépôt d'un extrait du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus en 2020;

8.2 Dépôt du rapport annuel 2020 sur la gestion contractuelle;

## 9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 7 janvier 2021;

9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2020;

9.4 Budget 2021 de la MRC de Rouville et autorisation du paiement de la quote-part;

9.5 Programme des activités d'investissement pour l'année 2021;

9.6 Prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly pour l'année 2021;

9.7 Demande de transfert budgétaire;

**10. Travaux publics**

10.1 Embauche d'un journalier;

**11. Urbanisme**

11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020;

11.2 Dérogation mineure DER20-08 : autoriser une deuxième aire de stationnement, 265, 13<sup>e</sup> Avenue, lot 1 812 098;

11.3 Dérogation mineure DER20-09 : autorisation d'agrandissement de la résidence en cour latérale gauche, 2882, chemin des Patriotes, lot 1 812 880;

11.4 Dérogation mineure DER20-10 : autoriser une hauteur de 10,52 mètres pour la construction d'une habitation trifamiliale isolée, 921-925-929, chemin de Marieville, lot 5 854 374;

11.5 PIIA : rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial : construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 1410, 3<sup>e</sup> Rue, lot 6 385 626;

**12. Sécurité publique**

12.1 Confirmation de statut - lieutenant;

12.2 Embauche de nouveaux pompiers;

**13. Hygiène du milieu**

**14. Loisirs, vie communautaire et culture**

**15. Point(s) nouveaux**

15.1 Contribution financière à l'organisme la Corne d'abondance;

**16. Période de questions**

**17. Levée de la séance**

**21-01-01**

RÉSOLUTION

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point 15.1 – Contribution financière à l'organisme la Corne d'abondance.

Adoptée.

**21-01-02**

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 ET DES TROIS (3) PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 14 ET 17 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des trois (3) procès-verbaux des séances extraordinaires des 14 et 17 décembre 2020.

Adoptée.

21-01-03

RÉSOLUTION

**5.1 RÈGLEMENT 21-R-238 DÉCRÉTANT  
DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE  
CINQ CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS  
(560 000\$) POUR LA MISE À NIVEAU  
DE LA STATION DE POMPAGE VIGER  
ET L'ÉLIMINATION DE LA STATION DE  
POMPAGE THÉBERGE PAR L'AJOUT  
D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT  
GRAVITAIRE**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu souhaite procéder à la mise à niveau de la station de pompage Viger et à l'élimination de la station de pompage Théberge par l'ajout d'une conduite d'égout gravitaire;

**CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu désire se prévaloir du pouvoir d'emprunt prévu à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT**

qu'un avis de motion, avec présentation du règlement a été donné le 17 décembre 2020 par madame Jo-Ann Quérel, conseillère, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 21-R-238 décrétant des dépenses et un emprunt de cinq cent soixante mille dollars (560 000\$) pour la mise à niveau de la station de pompage Viger et l'élimination de la station de pompage Théberge par l'ajout d'une conduite d'égout gravitaire.

Adoptée.

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

**8.1...**Dépôt d'un extrait du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus en 2020.

**8.2...**Dépôt du rapport annuel 2020 sur la gestion contractuelle.

21-01-04

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES  
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 6 janvier 2021, soit :

- Chèques numéros 9408 à 9478 pour un montant total de 260 743,24 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 6 janvier 2021 pour un montant total de 437 968,88 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 7 janvier 2021;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2020;

**21-01-05**

RÉSOLUTION

#### **9.4 BUDGET 2021 DE LA MRC DE ROUVILLE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 877 901\$.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-01-06**

RÉSOLUTION

#### **9.5 PROGRAMME DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants, payables à même :

<b>Surplus non affecté</b>	
Achat d'une ligneuse	5 000 \$
Changer les lumières dans les parcs au DEL	20 000 \$
Remplacement de la fontaine Rouville-Tessier	5 000 \$
Recouvrir la 2 <sup>e</sup> partie du toit du garage municipal	15 000 \$
Confection de mobiliers urbains pour les parcs	15 000 \$
Achat d'une plate-forme élévatrice	6 000 \$
Achat d'une remorque dompeur	10 000 \$

Réfection du plancher au BIT et peinture des murs	5 000 \$
Système d'accès au club optimiste	5 000 \$
Aménagement d'un parc sur la montée Daigneault	310 000 \$
Intersection surélevée rue des Oblats	15 000 \$
Remplacement d'un ponceau sur le rang de la Savane	50 000 \$
Terrain de balle : drainage et clôture	90 000 \$
Éclairage de rues	50 000 \$
Politique de l'arbre	10 000 \$
Conteneur extérieur pour équipements - incendie	4 000 \$
Support à boyaux pour la caserne	5 000 \$
Survi-véhiculaire et survi-mobile	9 500 \$
Affiches - Agriculteur au travail	3 000 \$
Déplacement de la table de pique-nique au BIT	2 000 \$
<b>Surplus- améliorations réseau d'aqueduc</b>	
Aqueduc rue Swail	250 000 \$
<b>Surplus- améliorations réseau sanitaire</b>	
Mise à niveau de la station de pompage Béique	75 000 \$
<b>Revenus reportés - parcs</b>	
Aménagement d'un parc sur la montée Daigneault	90 000 \$

Que la direction générale et la trésorerie soient autorisées à procéder à l'exécution des travaux conformément à la Loi sur les travaux municipaux, RLRQ c. T-14, et autres lois et aux pratiques établies.

Que toute somme non utilisée dans un projet financé par le surplus ou par une réserve pourrait servir à couvrir la dépense excédentaire nécessaire à la réalisation d'un autre projet ou le cas échéant cette somme sera retournée au surplus non affecté ou dans la réserve.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-01-07**

RÉSOLUTION

#### **9.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917), approuvé sous le numéro 0026, en date du 3 décembre 2020.

Adoptée.

21-01-08

RÉSOLUTION

**9.7 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 53 900,00\$ tel que demandé par madame Sylvie Charpentier, trésorière, en date du 31 décembre 2020.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-01-09

RÉSOLUTION

**10.1 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 7 janvier 2021 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Dominic Tremblay comme employé à l'essai au poste de journalier au service des travaux publics, à compter du 12 janvier 2021, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2020.

21-01-10

RÉSOLUTION

**11.2 DÉROGATION MINEURE DER20-08 : AUTORISER UNE DEUXIÈME AIRE DE STATIONNEMENT, 265, 13<sup>E</sup> AVENUE, LOT 1 812 098**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'aménagement d'une deuxième aire de stationnement en cour avant d'une largeur de 3 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la largeur projetée de deux entrées charretières et allées d'accès est de 10,00 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme 14-R-186 spécifie que si le terrain comporte deux entrées charretières et allées d'accès, leur largeur combinée ne doit pas excéder 7,6 mètres;

- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 2,4 mètres;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet d'agrandissement de la résidence afin d'aménager un logement bigénérationnel a déjà été approuvé par la Ville;
- CONSIDÉRANT** le plan d'implantation d'agrandissement préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 9 avril 2020 et portant le numéro de minute 40993;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 16 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver la demande conditionnellement à ce que le stationnement soit recouvert d'un revêtement perméable;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande conditionnellement à ce que le stationnement soit recouvert d'un revêtement perméable.

Adoptée.

**21-01-11**

RÉSOLUTION

**11.3 DÉROGATION MINEURE DER20-09 : AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EN COUR LATÉRALE GAUCHE, 2882, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 812 880**

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à agrandir la résidence en cour latérale gauche;
- CONSIDÉRANT** que la distance entre la résidence et le garage détaché existant sera de 2,78 mètres;
- CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme 14-R-186 à l'article 12.1.2 spécifie qu'aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 3 mètres d'un bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 0,22 mètre;
- CONSIDÉRANT** le plan d'implantation préparé par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 3 novembre 2020 et portant le numéro de minute 61012;
- CONSIDÉRANT** le certificat de localisation préparé par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 11 août 2004 et portant le numéro de minute 25378;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par monsieur Gaétan Gagnon, technologue professionnel, datés du mois de mars 2020;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 16 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-01-12

RÉSOLUTION

**11.4 DÉROGATION MINEURE DER20-10 : AUTORISER UNE HAUTEUR DE 10,52 MÈTRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE ISOLÉE, 921-925-929, CHEMIN DE MARIEVILLE, LOT 5 854 374**

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à construire une habitation trifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que la hauteur du bâtiment projeté est de 10,52 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la grille des usages principaux et des normes de la zone 141 du règlement 14-R-186 prescrit une hauteur maximale pour le bâtiment principal de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 0,52 mètre;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction préparés par monsieur Olivier Bérard, technologue en architecture, réalisés au mois de décembre 2015 avec la date d'impression du 10 novembre 2020 et révisés le 11 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 16 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

21-01-13

RÉSOLUTION

**11.5 PIIA : RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1410, 3<sup>e</sup> RUE, LOT 6 385 626**

**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 265, 13<sup>e</sup> Avenue et le 242, 14<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 9 novembre 2020 et portant le numéro de minute 41 740;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction préparé par monsieur Denis Sauvé, technologue professionnel en architecture, datés du mois d'octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 16 décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.



**21-01-14**

RÉSOLUTION

**12.1 CONFIRMATION DE STATUT -  
LIEUTENANT**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du 3 janvier 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie indiquant que monsieur Sébastien Bruneau aura réussi sa période de probation d'un an à titre de lieutenant le 13 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal confirme le statut de monsieur Sébastien Bruneau au poste de lieutenant pour le Service de la Sécurité Incendie de Richelieu, selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu et ce, en date du 13 janvier 2021.

Adoptée.

**21-01-15**

RÉSOLUTION

**12.2 EMBAUCHE DE NOUVEAUX  
POMPIERS**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation du 3 janvier 2021 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Jonathan Gagnon-Godin et Guillaume Charest, à titre de « pompiers recrues », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu, et ce, en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-01-16**

RÉSOLUTION

**15.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À  
L'ORGANISME LA CORNE  
D'ABONDANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 100\$ à l'organisme La Corne d'abondance afin de soutenir son offre de services aux citoyens.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**16 Période de questions**

**21-01-17**

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h20.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Geneviève Grimard  
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.